



L'autorisation est accordée, selon l'art. 13 de l'OIBT, à une entreprise pour les travaux effectués sur ses propres installations électriques, si l'employé (électriciens d'exploitation) chargé d'exécuter ces travaux a réussi l'examen ESTI.

Aller à : • •



PRÉINSCRIPTION



FINANCEMENT

- Chèque annuel de formation (CAF)
CAF⁷⁵⁰ n°4244 [Voir conditions](#)
- CPMBG [Voir conditions](#)

CONTACT

✉ nathalie.bernardet@ifage.ch
☎ [+41 22 807 3086](tel:+41228073086)

PRÉREQUIS

DESCRIPTION

PUBLIC

Installateurs électricien CFC avec moins de 3 ans d'expérience sous la surveillance d'une personne du métier.
Electriciens de montage CFC, automaticiens CFC, mécatroniciens CFC, électriciens de réseau ou titre étranger équivalent avec reconnaissance ESTI avec pratique d'au moins 5 ans sous la surveillance d'une personne de métier.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation le participant est autorisé, sous la responsabilité de son entreprise, à effectuer des interventions d'entretien et de réparation sur des installations spéciales et notamment :

- connaître le cadre légal spécifique à l'art. 13
- appréhender les différentes méthodes de travail
- connaître les différentes installations et récepteurs
- connaître et interpréter les vérifications à effectuer
- savoir remplir la documentation obligatoire à chaque intervention.

CONTENU

- Bases de l'électrotechnique
- Normes et prescriptions d'installation
- Contrôle des installations électriques
- Technique de mesure
- Travail pratique
- Pour plus de détails, voir onglet « Documents »

MÉTHODE ET SUPPORTS

Démonstrative et interactive.

Support de cours.

Le participant devra apporter son appareil de mesure OIBT.

INTERVENANTS

Professionnel de la branche avec plusieurs années d'expériences pratiques et pédagogiques.

EVALUATION ET TITRE DÉCERNÉ

Attestation de participation.

Examen de validation organisé par l'ESTI.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



DATES ET INSCRIPTION

DURÉE ET ORGANISATION

Durée : 8 jours répartis sur 3 mois en demi ou journées entières (64 h).



DOCUMENTS

- [installations-electriques-autorisations-limitees-flyer-modules-installation](#)
- [Autorisations limitées-Explication du concept](#)
- [ESTI Règlement examen art. 13](#)
- [OIBT Ordonnance sur les installations à basse tension](#)



 [Version imprimable](#)

IFAGE

Qui sommes-nous?
Gouvernance
Rapport d'activité
Centres d'examens
Partenaires
Associations professionnelles
Politique qualité
Principes andragogiques
Nos brochures
Travailler à l'ifage
Presse et médias

PRATIQUE

Adresses et horaires
Café-restaurant
Calendrier des vacances
Conditions générales d'inscription
Règlement des étudiants
Protection des données personnelles
Politique de cookies
Contactez-nous

INSCRIPTION

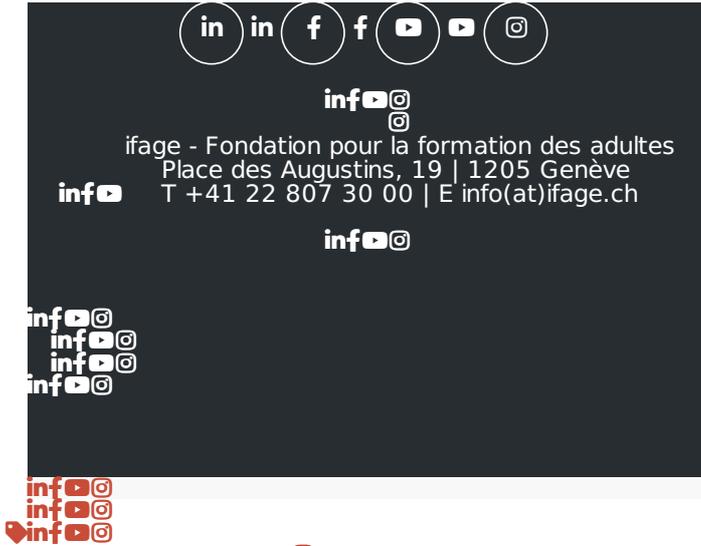
Comment s'inscrire
Aides au financement
Assurance annulation
Bon formation continue

FORMATION DIGITALE

Vers la smart-academie
Vers le campus ifage

SERVICES

Location de salles
Organisation d'examens



📧 Demande de renseignements

A

Objet *

Genre*

Nom *

Prénom *

Téléphone *📞

Email *✉

Votre message *

```
</span>
</div>
<div class="send">
<input type="submit" value="Envoyer" class="wpcf7-form-
control has-spinner wpcf7-submit"/>
</div>
</div>
<p><!--/.product-contact-form --></p>
<input type="hidden" class="wpcf7-pum" value="
{"closepopup":false,"closedelay":0,"openpopup":false,"openpop
```

